

**AVIS DE LA COMMISSION DE CONCERTATION - REUNION DU 10/10/2019****DEMANDEUR :****LIEU :** Rue Anatole France 109**OBJET :** régularisation d'un escalier extérieur**SITUATION :** AU PRAS : zone d'habitation, en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement

AUTRE(S) :

-

**ENQUETE :** du 13/09/2019 au 27/09/2019**REACTIONS :** 0**La Commission entend :**

L'architecte

**La Commission émet l'avis suivant à huis clos :**

- 1) Considérant que le projet vise à régulariser le placement d'un escalier extérieur ;
- 2) Vu l'acte d'autorisation de bâtir du 17 juin 1927 visant à construire une maison ;
- 3) Vu le permis de bâtir du 1er août 1969 visant à ajouter une annexe au 1er étage et réaliser un passage couvert entre l'habitation et l'imprimerie, non réalisé ;
- 4) Vu le permis d'urbanisme du 31 juillet 2015 visant à diviser une maison unifamiliale en deux logements et à aménager une terrasse sur une toiture plate ;
- 5) Considérant que l'escalier déroge à l'art. 3 du titre I du RRU en ce que son volume et celui de la coursive se développent sur la totalité de la parcelle ;
- 6) Considérant cependant que le volume est relativement léger visuellement (caillebotis métallique) et que sa matérialité permet de conserver la perméabilité du terrain ;
- 7) Considérant qu'aucune vue vers les parcelles voisines n'est générée et que l'escalier permet d'accéder facilement au niveau inférieur de l'arrière-bâtiment sans passer par les communs de l'immeuble à front de rue ;

**AVIS FAVORABLE** unanime A CONDITION DE :

- maintenir les matériaux et la structure en caillebotis en acier galvanisé.

Les dérogations suivantes sont accordées :

- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)

**Abstention(s) :** Néant

*Abréviations : RRU = Règlement Régional d'Urbanisme / CoBAT = Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire / PRAS = Plan Régional d'Affectation du Sol / PPAS = plan particulier d'affectation du sol / RCU = Règlement Communal d'Urbanisme*

Frédéric NIMAL, *Président,*

Eric DE LEEUW, *Représentant de la Commune,*

Joffrey ROZZONELLI, *Représentant de la Commune,*

Benjamin LEMMENS, *Représentant de BUP-Direction de l'Urbanisme,*

Catherine DE GREEF, *Représentante de BUP-Direction des Monuments et Sites,*

Marie FOSSET, *Représentante de Bruxelles Environnement,*

Michel WEYNANTS, *Secrétaire,*